



*Il est nécessaire de faire part d'une séparation de fait aux différentes institutions (contrôle des habitants, caisses de compensation, assurances, etc.). Dès cette annonce, la taxation fiscale se fait de manière séparée avec effet rétroactif au début de l'année en cours. La séparation de fait n'a pas d'effet sur le régime matrimonial, l'autorité parentale, etc.*

**Nous soussignés déclarons vivre séparés depuis le :** \_\_\_\_\_

	Nom	Prénom	Date de naissance	Téléphone
Madame				
Monsieur				

### Adresse après séparation pour Madame

Dès le	
Adresse	
Etage	
Nbre de pièces	

### Adresse après séparation pour Monsieur

Dès le	
Adresse	
Etage	
Nbre de pièces	

Les enfants vont vivre chez leur  mère  père  autre

Remarques : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Villars-sur-Glâne, le \_\_\_\_\_

Signature de Madame : \_\_\_\_\_

Signature de Monsieur : \_\_\_\_\_